

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 8 MAI 2024, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

---

M <sup>me</sup> Doris Réhel, mairesse suppléante	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**24-05-092-O**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**24-05-093-O**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AVRIL 2024**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2024.

**24-05-094-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 11 AVRIL AU 3 MAI 2024**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 11 avril au 3 mai 2024, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 18664 à 18726 au montant de 416 668,60 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3714 à 3734 au montant de 50 136,13 \$, le tout pour un grand total de 466 804,73 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**24-05-095-O**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 MAI 2024**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 3 mai 2024, au montant de 215 725,44 \$, et autorisent le paiement des factures.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT***

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

**24-05-096-O**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 avril 2024 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 7 mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 avril 2024.

**24-05-097-O**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE ÉMILIE-GAMELIN / PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière au montant de 2 905,20 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 à l'organisme Centre Émilie-Gamelin, représentant ainsi 10 % du coût total de la subvention aux bénéficiaires admissibles par la Société d'habitation du Québec;
- Que la somme allouée soit attribuée à même le poste budgétaire « Subventions et dons ».

**24-05-098-O**

**POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat de travail de madame Lise Beaudry, conseillère en développement économique et innovation;

**CONSIDÉRANT** l'appréciation du rendement obtenu et les commentaires positifs sur le travail accompli par madame Beaudry;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC procède au renouvellement du contrat de madame Lise Beaudry jusqu'au 31 mars 2025.

**24-05-099-O**

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL  
OFFRE DE SERVICE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
ET SERVICES JURIDIQUES (FQM) – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Rocher-Percé est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT** que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

**CONSIDÉRANT** que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC de Rocher-Percé mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**24-05-100-O**

**SALON POUR LES AÎNÉS 2024 / AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
ENTENTE AVEC LA VILLE DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une aide financière de 25 000 \$ provenant du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**CONSIDÉRANT** que cette aide financière vise l'organisation d'un salon destiné aux aînés de la MRC et que le tout se déroulera au mois d'octobre prochain;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation du salon sera assumée par la Ville de Chandler;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, préfet et/ou la directrice générale/greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer pour et au nom de la MRC, ladite entente.

**24-05-101-O**

**AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté, à la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2024, le règlement de concordance numéro 2024-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de concordance numéro 2024-02 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement de concordance numéro 2024-02 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons.

**24-05-102-O**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2017 SUR L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 304-2017 sur l'abattage d'arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour sa réglementation en matière d'abattage d'arbres en forêt privée;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Henri Grenier, maire de Port-Daniel - Gascons, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-013-O);

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro 354-2024 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-014-O);

**CONSIDÉRANT** que la commission d'aménagement de la MRC a présenté le projet de règlement à la population lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du Règlement numéro 354-2024 a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 14 février 2024;

**CONSIDÉRANT** que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le règlement numéro 354-2024 modifiant le règlement numéro 304-2017 sur l'abattage d'arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé soit adopté.

**24-05-103-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL / DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023**

**CONSIDÉRANT** que l'article 40 de l'entente du Fonds régions et ruralité Volet 2 stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre à la Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel d'activité 2023 relativement au Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 mai 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activité 2023.

**24-05-104-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION / DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.16 de l'entente de Fonds régions et ruralité Volet 3 « Signature Innovation » stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre à la Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel d'activité relativement au Fonds régions et ruralité Volet 3 – Signature Innovation a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, ledit rapport annuel d'activité, et ce, au 31 mars 2024.

**24-05-105-O**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION » / MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Richard Loiselle, et ce, en remplacement de monsieur Alain Grenier au sein du comité directeur de Signature innovation.

**24-05-106-O**

**ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) / DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.10 de la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec (AEQ) stipule que la MRC doit adopter un rapport d'activité annuel et le transmettre au Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité annuel 2023-2024 a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 mai 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Rapport d'activité annuel 2023-2024 – AEQ ».

**24-05-107-O**

**ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) / ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a signé une convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT** que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ce plan doit être révisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) révisé et le transmette au Ministre pour approbation.

**24-05-108-O****FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2024-10	Société historique de Coin-du-Banc	Coin-du-Banc en folie	5 000 \$	37 700 \$
FAO-2024-11	Festi-Plage de Cap-d'Espoir	Édition 2024	10 000 \$	341 000 \$
FAO-2024-12	Base plein air de Bellefeuille	Camp de jour 2024	40 000 \$	262 000 \$
FAO-2024-13	Comité jeunesse de Cap-d'Espoir	Mise à niveau des infrastructures sportives	12 735 \$	50 938 \$
FAO-2024-14	Loisirs Percé	Camp de jour 2024	16 800 \$	78 895 \$
FAO-2024-15	École Notre-Dame-de-Liesse	Montant additionnel Embellissement de la cour d'école	5 000 \$	118 815 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>89 535 \$</b>	<b>889 348 \$</b>

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**24-05-109-O****SOUTIEN À LA VITALISATION / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2024-2025-01	9311-6341 Québec Inc. Brasserie Auval Brewing co.	Augmentation de l'efficacité et qualité	18 832 \$	37 665 \$
FAE-SV-2024-2025-02	Hôtel le Mirage	Virage énergétique (thermopompes commerciales)	24 508 \$	49 016 \$
FAE-SV-2023-2024-03	Les Bateliers de Percé Inc.	Modernisation et agrandissement du navire M.V. Delga 1	25 000 \$	445 000 \$
FAE-SV-2023-2024-04	Les pêcheries JRL Inc.	Acquisition d'un permis de homard	25 000 \$	1 650 000 \$
FAE-SV-2023-2024-05	Poussière d'étoile asinerie & savonnerie Inc.	Acquisition d'un système d'ensachage de produits en poudre et granules	16 173 \$	32 346 \$
<b>TOTAL</b>			<b>109 513 \$</b>	<b>2 214 027 \$</b>

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

**24-05-110-O**

**APPUI ET SOUTIEN FINANCIER AU PROJET / « ATTRACTIVITÉ DE JEUNES PROFESSIONNELS »**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la phase 2 du projet « Attractivité de jeunes professionnels » par le CJE option emploi via Place aux jeunes Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est considéré comme une action stratégique visant à attirer et retenir les nouvelles familles, les nouveaux talents et les nouveaux arrivants;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie et soutienne financièrement le projet « Attractivité de jeunes professionnels » pour un montant maximum de 45 000 \$.

Le tout est conditionnel à ce que l'organisme respecte les règles ainsi que les modalités fixées au protocole d'entente par la MRC.

**24-05-111-O**

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL (ANNEXE 5) DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER RÉALISÉS EN 2023-2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve le registre annuel (annexe 5) des travaux d'aménagement forestier réalisés en 2023-2024 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

**24-05-112-O**

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU SUIVI DU MANDAT**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du volet d'intervention du programme d'aide à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du 26 avril 2024 de France Thibault, ingénieure experte conseil en génie municipal;

**CONSIDÉRANT** la réponse favorable du Ministère confirmant que les sommes assujetties à la présente offre de service sont admissibles à l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à madame France Thibault, ingénieure – experte conseil, relativement au suivi du mandat du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), au taux horaire de 145 \$, et ce, pour un montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus, selon les besoins de la MRC.

**24-05-113-O**

**AÉROPORT – UTILISATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE VISANT LE REMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR DE CARBURANT**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à utiliser un montant maximum de 100 000 \$ afin de procéder à l'achat, l'installation et la mise en service d'un nouveau réservoir de carburant à l'aéroport, et ce, à même la réserve financière destinée à l'aéroport.

**AÉROPORT – MARQUAGE DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ / OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au rafraichissement du marquage de la piste d'atterrissage à l'aéroport du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a demandé à 2 entreprises leur offre de prix, soit :

Multi-lignes de l'Est : 19 449,28, taxes en sus  
BO. TRAÇAGE : 22 287,00, taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un contrat pour le marquage à l'aéroport du Rocher-Percé à l'entreprise Multi-lignes de l'Est au prix de 19 449,28 \$, taxes en sus.

**CORRESPONDANCE**

Madame Andrée Laforest, Ministre – MAMH 4 avril 2024  
*Objet : Conformité du règlement numéro 349-2023  
« Schéma d'aménagement et de développement révisé »*

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE D'INSCRIPTION – PROGRAMME RÉNORÉGION DE LA SHQ**

Monsieur le préfet annonce qu'il y aura une période d'inscription au programme RénoRégion à compter du 27 mai, et ce, jusqu'au 28 juin. Pour toute information, la population peut consulter le site web et la page Facebook de la MRC ainsi que le journal Gaspésie Nouvelles ou encore la MRC.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 27.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière